Le Directeur Général

Décision du Directeur Général de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole relative au retrait de l'agrément de madame Françoise BOUCHERY en qualité d'agent de contrôle.

Par courrier en date 10 août 2022, la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole a été informée de la rupture du contrat de travail de madame Françoise BOUCHERY, suite à son départ de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire ;

Il ressort de ce courrier que madame Françoise BOUCHERY a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2022 et que son départ effectif a eu lieu 31 mars 2022 ;

Vu l'article 6 de l'arrêté du 4 février 2021 déterminant les conditions d'agrément des agents de contrôle des caisses de mutualité sociale agricole, lequel prévoit que l'agrément est retiré, sur décision motivée du Directeur Général de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, en cas de rupture du contrat de travail de l'agent, à l'exception des cas où cette rupture a été occasionnée par une mobilité au sein du réseau des organismes de la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'agent de contrôle, et que la décision de retrait d'agrément est notifiée à l'agent concerné ainsi qu'à son employeur par tout moyen permettant d'en accuser réception ;

Il ressort des pièces du dossier que la rupture du contrat de travail de madame Françoise BOUCHERY n'est pas occasionnée par une mobilité au sein du réseau des organismes de la Mutualité Sociale Agricole.

Dans ces conditions, le Directeur Général de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole retire par la présente l'agrément de madame Françoise BOUCHERY en qualité d'agent de contrôle. Dès lors, madame Françoise BOUCHERY ne peut plus se prévaloir de cette ancienne qualité, au risque d'encourir les peines prévues à l'article L. 724-10 du code Rural et de la Pêche Maritime.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Ainsi décidé à Bobigny, le 4 janvier 2023.

François-Emmanuel BLANC
Directeur Général



MSA Caisse centrale
19, rue de Paris CS 50070 93013 Bobigny Cedex Tél. : 01 41 63 77 77 www.msa.fr